

**Extrait du Registre des délibérations
du conseil communautaire
de la communauté de communes
de la vallée de la Sauer**

Nombre de membres : 48

Séance du 21 JUIN 2004
sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 27

Tous les délégués, sauf

Mme HITTLER, M. WINLING, (excusés), M. PREVOT, qui étaient représentés respectivement par M. VOGEL, Mme WINCKEL, M. FEIG.

MM. WEISHAAR, STEINER, J. M. MEYER, WALTER, NEUHARD, BERTRAND, J. L. KLIPFEL, FROELICH, LIEHN, Mme GESANG, MM. WEISBECKER, HOCH, MERG, (excusés),

MM. ATZENHOFFER, KELLER, E. HELMER, HERRLE, BABILON, ZINCK, MOYEMONT, KNOERY.

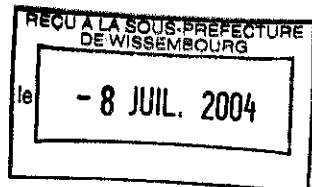
DEL. N° 050/2004

**OBJET : ENQUETE SENIORS
VERSEMENT DE SUBVENTIONS**

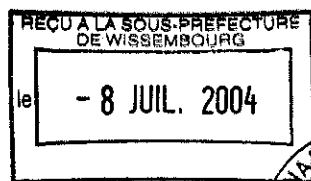
- *VU les compétences de la communauté de communes de la vallée de la Sauer (arrêté préfectoral du 31 décembre 2003),*
- *VU la délibération n° 117/2003 du conseil communautaire du 24 novembre 2003 portant modification de compétences de la communauté de communes de la vallée de la Sauer,*
- *VU la convention pour l'élaboration et la conduite du plan de développement unitaire de la vallée de la Sauer et du pays de Pechelbronn signée le 5 novembre 2001 entre la communauté de communes de la vallée de la Sauer et la communauté de communes de Pechelbronn,*
- *VU la réalisation de l'enquête « personnes âgées » sur le territoire de la communauté de communes de la vallée de la Sauer et sur le territoire de la communauté de communes de Pechelbronn,*
- *CONSIDERANT le coût de l'opération évalué à 13 400 € financé à 50 % par une subvention du conseil général du Bas-Rhin dans le cadre de l'enveloppe « développement local » et par une participation de la communauté de communes de Pechelbronn,*
- *CONSIDERANT que cette subvention de 6 700 € ainsi que la participation de la communauté de communes de Pechelbronn seront versées au budget de la communauté de communes de la vallée de la Sauer,*
- *VU l'avis du bureau en date du 14 juin 2004,*
- *ENTENDU l'exposé du président ;*

le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- autorise le président à signer une convention avec l'association ADAPTIC chargeant cette dernière de la réalisation de l'enquête « personnes âgées » sur le territoire des deux communautés de communes de la vallée de la Sauer et de Pechelbronn ;
- décide de verser une subvention de 12 000 € à l'association ADAPTIC pour la réalisation de l'enquête « personnes âgées ».



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.



Pour copie conforme

DURRENBACH, le 2 juillet 2004

Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Le Président,
Bernard LOGEL

A handwritten signature in dark ink, consisting of a stylized 'B' followed by a flourish.